

AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES RESEAUX ET SERVICES

ET DES TELECOMMUNICATIONS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES RARES

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION
DE STATION TERMINALE SATELLITE – VSAT-**

Définitive Temporaire

1. Nom et adresse de l'organisme demandeur

--

2. Nom et adresse de l'organisme utilisateur

--

3. Responsable représentant l'organisme auprès des services de l'ARPT

Nom : Prénom(s):		
Fonction : Nationalité :		
Adresse permanente :		
Tél :	Fax	e.mail :

4. L'organisme ou le responsable chargé du paiement des taxes et redevances

Nom : Prénom(s):		
Tél :	Fax	e.mail :
Compte bancaire : CCP :		

5. Nature justifiant l'utilisation du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/>	Création	<input checked="" type="checkbox"/>	Internet
<input type="checkbox"/>	Extension	<input type="checkbox"/>	Usage public
<input type="checkbox"/>	Modification	<input type="checkbox"/>	Complément de moyens

6. Catégorie de(s) la station(s) ou d'équipement(s) demandé(s) et lieu(x) d'exploitation :

a) – Station

Nombre	Marque de type	Fréquences Emission (Tx) Réception (Rx)	Type de signaux	Débit(s)	Autre(s)
	SPACE WEB	Tx : 12 Rx : 14	KU	2 Mbs	

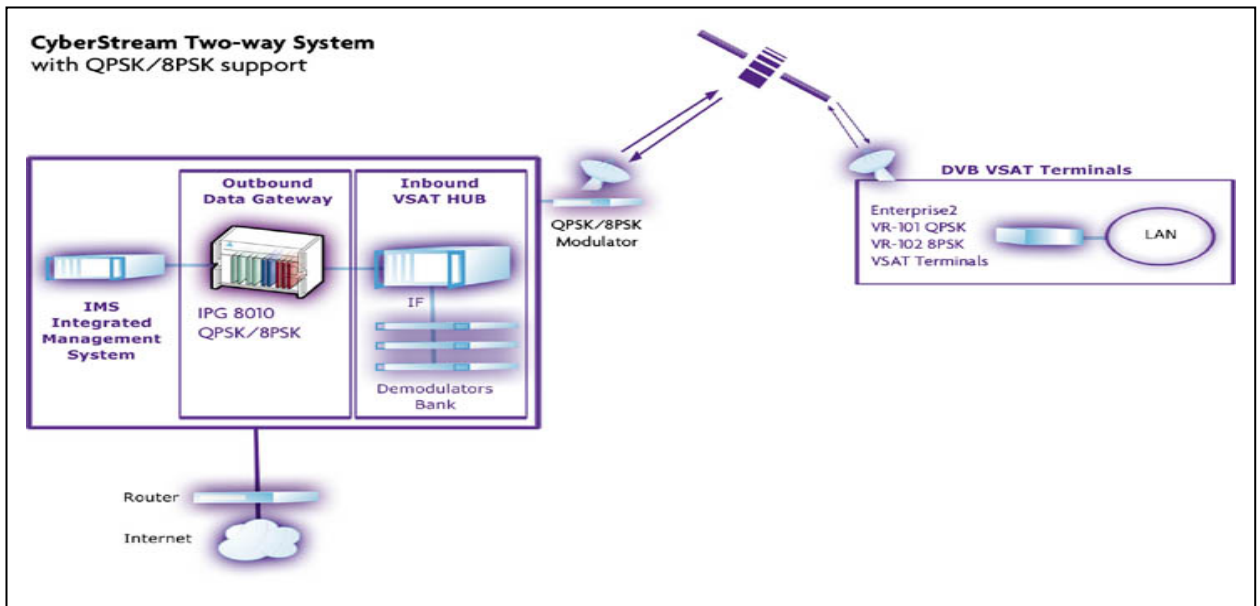
– Antenne(s) / Modem

Marque et type	Diamètre	Débit(s)	Autre(s)
Antenne : CHANNEL MASTER Ou Prodeline	1 m 20	Tx: Rx:	
Marque et type		Débit(s)	Autre(s)
- Modem : PC Routeur (Entreprise)	QPSK	Tx: 192 kbs Rx: 2 Mbs	

b) Exploitation

Lieu(x) d'exploitation	Besoin(s)	Service(s) prévu(s)	Recommandation(s) Convention(s) Contrat(s)	Observation(s)

7. Configuration du réseau envisagé



Fait, à Le

Cachet et signature

➤ Joindre les pièces énumérées ci-après :

1. Demande d'autorisation d'exploitation à M. le Directeur Général de l'ARPT
2. Documents normalisés fournis par l'ARPT (dûment remplis et signés par le responsable)
3. Notice technique de(s) l'équipement(s)
4. Copie du registre de commerce, statut de la société et/ou contrat liant l'organisme/demandeur à un opérateur national
5. Règlement par chèque ou par versement CCP, d'une somme correspondant à la taxe de constitution de dossier, libellé au nom de l'autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications CCP n°3222-22 Clé 87

*Pour les sociétés étrangères le paiement de cette somme devra être effectuée en Dinars Algériens convertibles.

-Pour chaque station VSAT : **3000 DA**

Le dossier ainsi constitué doit être transmis ou déposé à l'adresse suivante :
Autorité de Régulation de la Poste Et des Télécommunications
Direction des Réseaux et Services des Télécommunications
Département des Ressources Rares
01 , rue Kaddour Rahim, 16008 Hussein-Dey – ALGER
Tél.: 021 47 77 77/ 47 77 32 / 47 78 29 / 47 96 28 Fax : 021 23 34 18 / 47 01 83

Cadre réservé aux services de le DRST / ARPT	Suite réservée à la demande Désignation(s) / Motif(s) Date
	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>